

# **Cadre juridique et institutionnel de la GIZC au Maroc**

**Pr. A. CHAFI**  
**Formation sur la GIZC**

# La Gestion Intégrée des Zones Côtières en Méditerranée

Le plan d'action pour la méditerranée (PAM), son programme d'action prioritaire (PAP) ainsi que la plupart des nations de la région méditerranéenne ont cette dernière décennie considérablement renforcé leurs efforts en vue d'introduire la GIZC comme des outils majeurs conduisant vers le DD

La déclaration de Gênes, adoptée en 1985, a assuré le cadre nécessaire pour l'application d'une approche proactive pour la Méditerranée et le lancement des projets locaux, connus sous le nom de Programme d'Aménagement Côtiers (PAC), qui ont suscité une grande attention des pays Méditerranéens.

Après la 9<sup>ème</sup> réunion ordinaire des parties contractantes, tenue à Barcelone en 1995, la convention de Barcelone a été révisée dans le but d'intégrer les principes adoptés à Rio.

La GIZC a été fortement recommandée en tant qu'instrument méthodologique permettant d'intégrer l'environnement et le développement dans les zones côtières

# Présentation générale de la côte méditerranéenne marocaine

- ❖ Longueur: 500km
- ❖ Relief très contrasté/ plusieurs habitats/Diversité en espèces et écosystèmes
- ❖ Des Sites d'Intérêts Biologique et Écologique (SIBEs): Parc National d'Al Hoceima + des sites RAMSAR: Embouchure de la Moulouya, cap des trois fourches, etc.)
- ❖ Ports: Tanger et Nador (Transport et pêche), des petits ports de pêche ou de plaisance (Marina-smir, Marina-Kabila, M'diq, Jebha, Al Hoceima)
- ❖ 5 grandes provinces littorales( Tanger, Tétouan, Chefchaouen, Al Hoceima et Nador), d'une population totale qui dépasse 2.5 millions d'habitants.

# multiples sources de pollution

## Urbanisation et littoralisation :

C'est la conséquence directe de la démographie galopante que connaît le pays. En effet, le Maroc qui comptait près de 9 millions d'habitants en 1950, en abrite aujourd'hui près de 30 millions.

Pendant ce temps, la pression sur le littoral n'a cessé d'augmenter.

- Le rythme annuel d'augmentation de la population des provinces littoral: 2.3% > moyenne nationale (2.1%).
- Multiplication des agglomérations rurales et urbaines et des infrastructures au niveau littoral implique l'augmentation des besoins des populations en espace et une augmentation de l'exploitation des ressources:

=> Augmentation des déchets solides avec prolifération des décharges sauvages et des rejets liquides qui polluent directement le milieu naturel (sol, nappes phréatiques, oueds, mer)

=> Érosion des dunes, des plages et même l'arrière pays des zones côtières (extraction de sable, aménagements urbains, etc.),

Le bassin de la Moulouya (49920 Km<sup>2</sup> de superficie) perd chaque année 240 T/ Km<sup>2</sup>.

=> Destruction des habitats, des écosystèmes et des espèces

=> déforestation et autres.

## Industrialisation :

La côte joue le rôle de pôle structurant de l'économie nationale de fait de la concentration industrielle.

■ 1045 Unités industrielles: Agroalimentaire, métallurgie, chimie parachimie, textile, etc.). 61% (Tanger- Tétouan- Chafchouen), 26% Oriental-Oujda, 13% Al Hoceima –Taounante.

■ Quasi- absence des STEP + traitement des déchets généralement insuffisant.

=> Pollution industrielle: rejets des déchets solides et liquides chargés en métaux lourds polluants et très toxiques pour la vie terrestre et marine.



## Tourisme:

L'urbanisation touristique planifiée est en pleine expansion dans de nombreuses régions de la côte marocaine, notamment dans les régions de Tanger, Tétouan, Al Hoceima, Saïdia.

Infrastructure très importante:

- 377 hôtels d'une capacité litière de 25400 lits
- Stations balnéaires renommées, avec une nouvelle station touristique (Groupe FADEZA- Saïdia);
- Paysage attractif ( mer, montagnes, présence de SIBE)
- La rocade routière méditerranéenne, les ports, aéroports, etc.

=> Impacts: pollution, destruction des habitats et des écosystèmes par des aménagements qui généralement ne tiennent pas compte de la composante environnementale.

## Pêche:

- ❖ Rôle très important dans l'économie locale (5% de la production nationale: Plus 80% des débarquements se font dans les ports d'Al Hoceima, Nador et M'diq).
  - ❖ Ressources halieutiques: plusieurs espèces dont certaines fortement menacées
- => La surexploitation de certaines espèces menacées ( mэрou entre autre) et l'utilisation des méthodes de pêche non conforme à la législation en vigueur et la pollution sont les principaux problèmes affectant le stock halieutique.

## Agriculture :

Dans de nombreuses régions littorales du pays, et particulièrement à proximité des zones humides, les pratiques agricoles en matière d'utilisation d'engrais et de pesticides ont souvent un impact considérable sur la qualité des eaux du fait du drainage des oueds, parfois très en amont du bassin versant.

# Coût de dégradation des zones côtières au Maroc

Étude conduite par le METAP sur un site pilote avec 2 zones: une dégradée la lagune de Nador (43 km de part et d'autre), et l'autre encore vierge le «Cap des trois fourches » ( 15 000ha).

=> CDZC= 129-161 millions DHs/ an

- CD liés à l'urbanisation = 5,27 millions de DHs
- Érosion des plages= 2 millions de DHs
- pertes des écosystèmes humides= 4 millions de DHs
- Perte des terrains agricoles= 5 millions de DHs
- Perte de produit forestier = 0,38 million de DHs
- Lutte contre l'érosion/ reboisement= 0,30 millions de DHs
- perte de production de la pêche et de l'aquaculture = 72 millions de DHs
- Maladies /hygiène et à la qualité de l'eau= 34 – 49 millions de DHs
- Maladies/ pollution de l'air intérieur= 7 – 24 millions de DHs.

# Gestion Intégrée des zones côtières au Maroc (GIZC)

## Deux principes:

=> La politique nationale et locale des pouvoirs publics marocains en matière d'environnement marin et côtier se réfère au concept de développement durable et se construit dans un effort soutenu pour répondre à des pressions internes et externes permanentes: conciliation entre les impératifs du développement socioéconomique et la protection de l'environnement.

=> Le Maroc s'efforce de traduire progressivement dans sa législation interne les engagements internationaux aux niveaux bilatéral, multilatéral et régional. Cet effort est d'autant plus requis que ces engagements l'ont impliqué dans la participation à des programmes spécifiques, notamment méditerranéens (p.ex. Plan d'Action pour la Méditerranée) ; lesquels se soldent souvent par l'application de résolutions ou de recommandations ciblées pour mener à terme une politique rigoureuse de développement durable de l'environnement marin et côtier.

# Cadre institutionnel de la GIZC au Maroc

 Multiplicité d'acteurs et d'intervenants :

- => Institutions directement ou indirectement impliqués: MEMEE, Ministère de l'Équipement, Haut Commissariat aux Eaux et Forêts, Pêche Maritimes, Ministère de l'Intérieur/ DGCL, Tourisme, Agences de bassins Hydrauliques, ONEP, Agriculture, Éducation Nationale, Affaires Étrangères, etc.)
- => Fondation Mohammed VI pour l'Environnement
- => Établissements spécialisées: ODEP: Office de Développement et de l'Exploitation des Ports, INRH, etc.

- => Institutions interministérielles de consultations:  
Commission du Littoral, Commission Nationale des Études d'Impacts sur l'Environnement, Conseil supérieur de l'eau et du Climat, Conseil supérieur pour la sauvegarde et l'exploitation du patrimoine halieutique, Conseil supérieur de l'Aménagement du Territoire, Comité National de la Biodiversité, Comité nationale des zones humides, etc.
- => Marine Royale, Gendarmerie Royale, Protection Civile, les agents de la Douane.
- => ONGs, etc.

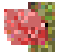


# Cadre législatif et réglementaire

- Multiplicité des textes à caractère épars généralement très anciens: application difficile
- Refonte et l'actualisation des textes existants en concertation et coordination avec tous les acteurs sectoriels.
- Loi 10 –95 sur l'eau
- Loi 11-03 relative à la protection et à la mise en valeur de l'environnement
- Loi 12-03 relative aux études d'impacts sur l'environnement
- Plusieurs instruments juridiques du Département des pêches maritimes ( Arrêtés, etc.)
- Projet de loi relatif à l'aménagement et à la protection du littoral
- loi relative à l'organisation des aires protégées
- La loi 28-00 relative à la gestion des déchets solides et à leur élimination.
- Autres.

# Cadre législatif et réglementaire

=> Conventions et protocoles internationaux:

 plusieurs accords et conventions internationaux relatifs à l'environnement international en général et méditerranéen en particulier notamment en ce qui concerne l'environnement marin et côtier (Convention de Barcelone et ses protocoles, etc.)

# Revue des options politiques en Gestion Intégrée des Zones Côtières

## Germes de changement

Le Maroc dispose d'une stratégie Nationale de Développement Durable appuyée par un ensemble d'expériences locales qui devraient faciliter l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale de gestion intégrée des zones côtières.

Parmi les plus importantes, on compte :

- Les politiques de libéralisation, de décentralisation et de déconcentration menées par le Maroc, incitant le pays à tenir compte des normes internationales en matière d'environnement et de qualité des produits commercialisés

- La privatisation et l'encouragement de l'investissement privé aussi bien dans les domaines industriel, éco touristique ou environnemental
- L'existence de stratégies nationales et de mécanismes de mise en œuvre et de coordination comme la Cellule Littorale du DE.
- Un arsenal législatif conséquent qui ne demande qu'à être harmonisé et mis en application

# Quelques mesures des pouvoirs publics : Politiques visionnaires

- Le milieu côtier a été et demeure un espace stratégique dans la politique de développement socio-économique du Maroc.
- Les pouvoirs publics ont ainsi lancé plusieurs initiatives nationales dont l'objectif commun est un « Développement humain durable ».

- Parmi ces initiatives, on distinguera celles qui sont à caractère plutôt horizontal comme :
- La Charte Nationale de L'Aménagement du Territoire, le Plan d'Action National pour l'Environnement, la Stratégie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité

- ❖ Celles plus spécifiques comme :
- ❖ Le rapport national sur les zones humides
- ❖ Le Plan national du Maroc pour la mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les (POP)s
- ❖ Ou encore les réseaux de surveillance du littoral et des plages



- ❖ Les instruments de mise en œuvre ne sont pas en reste. On citera :
- ❖ L'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH)
- ❖ La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement
- ❖ Le Fonds National de Protection de l'Environnement
- ❖ Le Fonds de développement rural

# Principaux obstacles à la GIZC au Maroc

- ❖ Manque de données et d'études au niveau de certaines zones côtières méditerranéennes du Maroc ( biodiversité, habitats, menaces, etc.)
- ❖ Dispersion des responsabilités entres plusieurs acteurs
- ❖ Insuffisance parfois absence de mécanismes de coordination
- ❖ Non implication de tous les acteurs concernés dans tout le processus de planification et de gestion ( population locale, etc.)

- ❖ Insuffisance parfois manque de mobilisation du secteur privé
- ❖ Prédominance de la vision sectorielle
- ❖ Faiblesse de l'arsenal juridique et manque de texte dédiés uniquement au littoral
- ❖ Manque de mesures incitatives
- ❖ Insuffisance parfois absence de sensibilisation et d'éducation sur la GIZC.
- ❖ Insuffisance de moyens financiers pour le renforcement des capacités des acteurs locaux.

- L'inertie bureaucratique,
- l'opposition aux changements,
- l'absence de volonté politique adéquate pour lancer le processus,
- l'absence de ressources financières minimales,

# Recommandations pour une politique GIZC au Maroc

- La GIZC suppose de nombreuses mesures dont les plus importantes peuvent s'appuyer sur l'INDH et la stratégie pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, à savoir :
  - L'élaboration d'une stratégie de développement durable du littoral et de ses ressources ;

- La valorisation des ressources biologiques et paysagères côtières et marines par :
  - La restructuration du secteur des pêches
  - La promotion de la consommation nationale en produits de la mer
  - Le développement d'une aquaculture propre et de l'écotourisme dans les zones humides

- La préservation de l'environnement côtier et marin par :
  - La surveillance de la qualité des eaux des plages et la mise en œuvre d'unités d'épuration
  - La conservation des zones humides côtières
  - L'élaboration et la mise en œuvre de plans de dépollution des zones sensibles
  - Le renforcement des dispositifs d'information, de communication et d'éducation environnementales

- La mise en place d'instruments juridiques et institutionnels spécifiques en :
  - Promulguant une loi spécifique du littoral définissant les droits de propriété, les conditions d'exploitation du rivage, les modes de gestion et d'intervention et en activant les textes en projet
  - Créant une institution nationale chargée de la gestion des zones côtières et de leurs ressources
  - Veillant à l'harmonisation des législations nationales avec nos engagements internationaux



# CONCLUSION

- Le fantastique capital naturel que représente le littoral mérite que l'on se penche résolument sur l'harmonisation de l'arsenal juridique et la cohérence des mécanismes institutionnels de mise en œuvre des politiques, en s'appuyant sur les meilleures connaissances disponibles sur le plan national et régional.

- ❖ Des changements aussi ambitieux ne peuvent cependant pas s'opérer en un jour, mais selon un processus de gestion adaptative, continu et itératif, qui est au cœur de la politique de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC).
- ❖ C'est à cette condition qu'il sera possible de faire de la zone côtière un levier durable du développement économique et social au profit des régions côtières et de la nation toute entière.